

ALERTE

Collectif du Languedoc-Roussillon

35 associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Communiqué de presse

Montpellier, le 19 janvier 2006

Les associations soutiennent un droit au logement opposable pour tous, garanti par l'Etat. Elles demandent aux candidats de s'engager à le mettre en œuvre.

L'initiative des « Enfants de Don Quichotte » a permis, grâce à l'intérêt qu'elle a suscité dans les médias, de rendre visible **une situation scandaleuse que les associations de solidarité regroupées dans le collectif ALERTE dénoncent inlassablement et contre laquelle elles font des propositions depuis 1994.**

L'Etat a annoncé des mesures sur l'hébergement d'urgence et le logement. Le Gouvernement a enfin entendu l'une des préoccupations prioritaires des Français. ALERTE s'interroge sur la méthode : **la démocratie doit-elle avancer au rythme des opérations médiatiques ?** Le Collectif salue toutefois les avancées contenues dans les annonces gouvernementales. Il sera très vigilant sur la qualité de leur mise en œuvre et demande qu'une concertation approfondie ait lieu avec l'ensemble des associations.

Le projet de loi instaurant un droit au logement opposable est une avancée de première importance qu'ALERTE réclamait avec le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées depuis 2002. Il va plus loin que les expérimentations locales proposées par le Premier Ministre à ALERTE lors de leur rencontre du 5 mai 2006.

ALERTE demande au Parlement de voter les six grandes avancées que contient ce projet de loi :

- l'inscription du droit au logement opposable dans une loi,
- l'Etat garant du droit au logement,
- un droit au logement pour tous et non pas pour les seuls pauvres,
- une juridiction de recours en référé,
- un organe de suivi,
- un calendrier de mise en œuvre.

Ce projet de loi, qui est une première étape, pose les bases d'un droit fondamental. Une loi ultérieure devra préciser ses modalités dès juillet 2007. **ALERTE demande solennellement à chaque candidat à l'élection présidentielle de s'engager dans ce sens et étudiera avec soin les propositions de chacun afin d'éclairer l'opinion.**

Dans le même temps, les associations appellent les collectivités territoriales à construire massivement des logements sociaux et très sociaux, en priorité dans les communes actuellement peu dotées.

Contacts presse :

Isabelle MEUNIER – Tel : 04.67.52.51.29 – Mail : i.meunier@uriopss-lr.asso.fr

Andrew SNITSELAAR – Tel : 04.66.86.52.67. – andrew@laclede.org

Coordination et animation du collectif ALERTE Languedoc-Roussillon : FNARS LR & URIOPSS LR
Contact : URIOPSS LR – 420 allée Henri II de Montmorency – CS 19554 – 34961 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél : 04 67 52 51 29 – Fax : 04 67 54 30 32 Courriel : i.meunier@uriopss-lr.asso.fr

Liste des associations membres du collectif et signataires du communiqué :

ALOES ; ALTER ; Association Nationale de Prévention de l'Alcoolisme et de l'Addictologie Languedoc-Roussillon - ANPAA ; Association L'Avitarelle ; Association L'Espelido ; Association La Clède ; Association Protestante d'Assistance ; Association Yvonne Malzac ; ATD Quart Monde Montpellier ; Banque Alimentaire de L'Hérault ; C.R.E.E.R. Maison des chômeurs et des citoyens solidaires ; CARIT-STOCK ; Cesam Migrations Santé ; Collectif Santé Précarité ; CORALINE ; Emmaüs ; Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement - FAPIL ; Fédération Régionale des Centres Sociaux - FRCS ; Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale - FNARS ; Fondation Abbé Pierre ; Fondation Armée du Salut - CHRS Les Glycines ; L'Amicale du Nid - La Babotte ; La Ligue des Droits de l'Homme ; Mouvement Français pour le Planning Familial Hérault ; Quoi de 9 ; Réseau Santé Vie Sociale ; Restaurants du cœur Hérault et Lozère ; Secours Catholique ; Secours Populaire Français - Fédération 34 ; Union Départementale /Confédération Syndicale de la Famille - UD CSF34 ; Union Régionale des Associations Familiales - URAF ; Union Régionale des Entreprises d'Insertion Languedoc-Roussillon - UREI ; Union Régionale des Foyers de Jeunes Travailleurs - URFJT ; Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux - URIOPSS ; Voisins et Citoyens en Méditerranée